

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 1187**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

BTS : Brevet de technicien supérieur Ventes et Productions touristiques

Nouvel intitulé : Tourisme

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'enseignement supérieur Modalités d'élaboration de références : CPC n° 17	Recteur de l'académie

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1969)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

334 Accueil, hôtellerie, tourisme

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le diplômé a des compétences en matière de : - accueil et conseil : il sélectionne des voyages et séjours en fonction de la demande des clients en agence ou à distance, éventuellement dans une autre langue que le français. Il maîtrise les techniques commerciales pour répondre aux mieux aux attentes des clients.

- gestion des transactions informatisées (réservation, vente, encaissement, échange, remboursement).
- élaboration de forfait : il peut concevoir des circuits et élaborer des brochures gestion commerciale de l'agence.
- Participation à la gestion commerciale du point de vente dans les agences de voyages, les entreprises autocaristes ou les tour opérateurs.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

toute entreprise ou structure assurant la production et la commercialisation de produits touristiques: agences de voyages, voyagistes, producteurs locaux, associations touristiques, centrales d'achat et de réservation, compagnies de transport...

billettiste, conseiller voyage, agent de réservation, attaché commercial du secteur touristique, forfaitiste, négociateur-acheteur de prestations et services touristiques, chargé des voyages

Codes des fiches ROME les plus proches :

G1303 : Vente de voyages

G1301 : Conception de produits touristiques

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

- Etude des marchés et des produits touristiques - Conduite et présentation d'actions professionnelles : entretien relatif à la pratique d'actions professionnelles
- Conduite et présentation d'actions professionnelles : pratique de vente assistée par l'informatique appliquée au tourisme
- Communication en langues vivantes étrangères : langue A
- Communication en langues vivantes étrangères : Anglais
- Géographie et histoire des civilisations
- Economie et droit appliqués au tourisme
- Français

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Le jury est présidé par un enseignant-chercheur ou un inspecteur pédagogique régional de la spécialité. Il est composé à parts égales d'enseignants et de membres de la profession intéressée par le diplôme.
En contrat d'apprentissage	X		idem
Après un parcours de formation continue	X		idem
En contrat de professionnalisation	X		idem
Par candidature individuelle	X		idem
Par expérience dispositif VAE	X		idem

OUI NON

Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Décret n° 95-665 du 9 mai 1995 portant règlement général du brevet de technicien supérieur

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 06/08/2001. Dernière session en 2013.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Base Reflet Cereq

<http://www.cereq.fr>

Autres sources d'information :

CNDP ONISEP

Légifrance pour les textes réglementaires

<http://www.onisep.fr>

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :

Certification suivante : [Tourisme](#)